

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

Séance du : 3 septembre 2024

Avenant n°1 relatif au Convocation du : 27 août 2024

transfert des marchés
de nettoyage des

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

locaux D'Annemasse

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Les Voirons
Agglomération

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

n°2022103L01,
2022103L03,
2022103L06,
2022103L07,
2022103L08,
2022103L09

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Véronique FENEUL, Alain LETESSIER

N° BC_2024_0081

Excusés :

Patrick ANTOINE, Nadine JACQUIER

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-14 de son annexe,

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres, les marchés portant sur le nettoyage des locaux d'Annemasse les Voirons Agglomération des lots n°1, 3, 6, 7, 8 et 9 ont été notifiés à la Société SMS PROPRETE les 25 et 31 juillet 2023 pour une durée de 1 an, reconductible 3 fois, dans les conditions financières ci-après :

N° marché	Objet du marché	Montant annuel global et forfaitaire en € HT
2022103L01	Nettoyage des locaux de l'usine de dépollution de l'eau "UDEP OCYBELE" à Gaillard	10 205.88 € HT
2022103L03	Nettoyage des locaux des Services Ordures ménagères et Garage d'Annemasse Agglo à Ville la Grand	13 046.16 € HT
2022103L06	Nettoyage des locaux de l'Ecole des Beaux-Arts du Genevois - EBAG - site de Ville-la-Grand	12 268.15 € HT
2022103L07	Nettoyage des locaux de la Bourse du Travail à Annemasse	4 452.96 € HT
2022103L08	Nettoyage des locaux de la Maison de Justice et du Droit à Annemasse	8 813.228 € HT
2022103L09	Nettoyage du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal à Annemasse	27 152.64 € HT

Par courrier en date du 10 juin 2024, la société PRO IMPEC a informé Annemasse Les Voirons Agglomération du rachat de la Société SMS Propreté et, par conséquent, du transfert des contrats de cette société à la Société PRO IMPEC.

La société PRO IMPEC présentant toutes les garanties économiques, techniques, juridiques et professionnelles pour assurer les prestations prévues pour ces différents lots, l'avenant n°1 permet d'acter le changement de titulaire au profit de PRO IMPEC pour les marchés précités.

Ce changement de titulaire n'a aucune incidence financière sur ces marchés dont les autres clauses restent inchangées.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le transfert des marchés publics précités à la société PRO IMPEC ;

D'APPROUVER les termes de l'avenant n°1 actant le transfert desdits marchés ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

Envoyé en préfecture le 05/09/2024

Reçu en préfecture le 05/09/2024

Publié le 05/09/2024

ID : 074-200011773-20240903-BC_2024_0081-DE



MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1 aux marchés de nettoyage des locaux :

2022103L01 : de l'usine de dépollution de l'eau "UDEP OCYBELE" à Gaillard

2022103L03 : des Services Ordures ménagères et Garage d'Annemasse Agglo à Ville-la-Grand

2022103L06 : de l'Ecole des Beaux-Arts du Genevois - EBAG - site de Ville la Grand

2022103L07 : de la Bourse du Travail à Annemasse

2022103L08 : de la Maison de Justice et du Droit à Annemasse

2022103L09 : du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal à Annemasse

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Annemasse Les Voirons Agglomération –
11, avenue Emile Zola
74100 Annemasse

Représentée par son Président en exercice : Monsieur Gabriel DOUBLET

B - Identification du titulaire du marché public

S.M.S PROPLETE - Annemasse
3, rue Adrien Ligué
74100 Annemasse

SIRET Agence Annemasse : 753 898 451 00020

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public: 2022103 : Nettoyage des locaux d'Annemasse Agglomération**

Lot n°1 : Nettoyage des locaux de l'usine de dépollution de l'eau "UDEP OCYBELE" à Gaillard

Lot n°3 : Nettoyage des locaux des Services Ordures ménagères et Garage d'Annemasse Agglo à Ville la Grand

Lot n°6 : Nettoyage des locaux de l'Ecole des Beaux-Arts du Genevois - EBAG - site de Ville la Grand

Lot n°7 : Nettoyage des locaux de la Bourse du Travail à Annemasse

Lot n°8 : Nettoyage des locaux de la Maison de Justice et du Droit à Annemasse

Lot n°9 : Nettoyage du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal à Annemasse

■ **Date de la notification des marchés publics :**

Le 25/07/2023 pour les lots n°6, n°7, n°8 et n°9.

Le 31/07/2023 pour le lot n°3.

■ **Durée d'exécution des marchés publics :**

1 an reconductible 3 fois.

■ **Montant initial des marchés publics :**

N° marché	Objet du marché	Montant annuel global et forfaitaire en € HT
2022103L01	Nettoyage des locaux de l'usine de dépollution de l'eau "UDEP OCYBELE" à Gaillard	10 205.88 € HT
2022103L03	Nettoyage des locaux des Services Ordures ménagères et Garage d'Annemasse Agglo à Ville la Grand	13 046.16 € HT
2022103L06	Nettoyage des locaux de l'Ecole des Beaux-Arts du Genevois - EBAG - site de Ville-la-Grand	12 268.15 € HT

2022103L07	Nettoyage des locaux de la Bourse du Travail à Annemasse	Envoyé en préfecture le 05/09/2024 Reçu en préfecture le 05/09/2024 Publié le 05/09/2024 ID : 074-200011773-20240903-BC_2024_0081-DE
2022103L08	Nettoyage des locaux de la Maison de Justice et du Droit à Annemasse	
2022103L09	Nettoyage du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal à Annemasse	27 152.64 € HT

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

La société PRO IMPEC a informé Annemasse Les Voirons Agglomération par courrier reçu le 13 juin 2024 de la déclaration de dissolution sans liquidation de la société SMS propreté, enregistrée au Greffe du Tribunal du Commerce de Lille le 15/02/2024, et dont le dernier bilan a été clôturé le 31/12/2022.

La société PRO IMPEC est devenue propriétaire de la totalité des 150 actions composant le capital de la société SMS propreté.

La dissolution de la société SMS propreté entraine :

La transmission universelle du patrimoine à la société PRO IMPEC, sans liquidation

La reprise, dans la comptabilité de la société PRO IMPEC, des éléments d'actifs et de passif de la société SMS Propreté.

En conséquence de cette dissolution sans liquidation, la société PRO IMPEC reprend les engagements et obligations contractées par la société SMS Propreté envers les tiers.

Le présent avenant a pour objet d'acter le transfert des marchés 2022103L01, 2022103L03, 2022103L06, 2022103L07, 2022103L08, 2022103L9 de la société SMS propreté à la Société PRO IMPEC.

Désignation initiale de l'entreprise	Nouvelle désignation
Dénomination sociale : SMS Propreté	Dénomination sociale : PRO IMPEC
Forme juridique : SAS	Forme juridique : SAS
Adresse : 3, rue Adrien Ligué 74 100 ANNEMASSE	Adresse : siège social : 1 rue Simon Vollant, Parc d'activité de la Cessoie – BP 70133 59 130 LAMBERSART Cedex
siège social : 1 rue Simon Vollant, Parc d'activité de la Cessoie – 59 130 LAMBERSART depuis le 5/10/2022.	
Numéro SIRET - Agence Annemasse : 753 898 451 00020	Numéro SIRET: 379 129 497 00101 Code APE : 8121Z
	Agence Annemasse : 3, rue Adrien Ligué - 74 100 ANNEMASSE Téléphone : 04 50 74 64 84 Mail : agences.annemasse.annecy@pro-impec.fr

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)



Non



Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Envoyé en préfecture le 05/09/2024
Reçu en préfecture le 05/09/2024
Publié le 05/09/2024
ID : 074-200011773-20240903-BC_2024_0081-DE



Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A : , le

Signature

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)